

■ **Fondation Oscar Chavannes**, à Bière, CH-550-0172510-3, permettre des améliorations techniques ou d'agrément pour le séjour des officiers, sous-officiers et soldats en service sur la place d'Armes de Bière (FOSC du 15.05.2008, p. 18/4476870). Selon décision de l'autorité de surveillance du 17 mars 2009, la fondation est dispensée de désigner un organe de révision, conformément à l'article 83a, al. 4, CC. Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports n'est plus organe de révision.

Registre journalier no 6603 du 04.05.2009
(05010276 / CH-550.0.172.510-3)